

Fraternite

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 9 novembre 2021

Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) relatif à « la mise en œuvre d'un plan de contrôle orienté sur les denrées alimentaires d'origine animale et végétale produites sur le pourtour du golfe de Fos-sur-Mer »

Le pourtour du golfe de Fos-sur-Mer concentre de nombreuses activités industrielles, une forte densité de population et de multiples infrastructures de transport, qui, sources de pollutions diverses, peuvent avoir un effet sur la santé de la population. De longue date, cette question constitue une préoccupation majeure pour les habitants de la périphérie du golfe de Fos-sur-Mer et les services de l'État.

Dans ce cadre, et suite à la parution du rapport de l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) sur l'analyse des denrées alimentaires, l'ANSES a été saisie conjointement par la Direction générale de l'alimentation, la Direction générale de la santé et la Direction générale de la prévention des risques pour la réalisation d'une méthodologie de mise en œuvre d'un plan de contrôle orienté sur les denrées alimentaires d'origine animale et végétale produites à proximité du golfe de Fos-sur-Mer.

Une expertise a été réalisée dans le cadre des protocoles en vigueur en s'appuyant sur des données locales produites par différents services de l'Etat et des études scientifiques existantes (rapport publié par l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions, rapport Aigrette 2, rapport GIPREB, rapport SPPPI...). Actuellement, aucune étude exhaustive n'a permis de confirmer des faits marquants de contamination des denrées alimentaires dans la zone d'intérêt.

Dans ses recommandations pour l'élaboration d'un plan d'échantillonnage plus large, l'ANSES préconise les contaminants à rechercher, les matrices à prélever et le nombre d'échantillons à étudier. L'objectif est de détecter des dépassements des teneurs maximales réglementaires dans les denrées alimentaires destinées à la consommation humaine et produites par des professionnels sur l'aire géographique étudiée.

Sur la base d'une méthodologie scientifique, un premier plan exploratoire sera conduit sur une durée d'un an. L'interprétation des données issues de ce plan permettra d'objectiver le niveau de contamination des denrées alimentaires dans la zone surveillée à travers des matrices d'intérêts, et de considérer, le cas échéant, la nécessité d'une seconde vague de prélèvements.

Une dotation budgétaire spécifique a été déléguée pour permettre le lancement de ce plan exploratoire dès la fin de l'année 2021. Le sous-préfet d'Istres a présidé, ce mardi 9 novembre 2021, une réunion de restitution de l'avis ANSES à l'attention des élus, acteurs économiques et associatifs du territoire. Une stratégie de gestion et d'actions a également été présentée.

Une communication spécifique accompagnera la publication prochaine de l'avis ANSES.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr



